

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU MARDI 23 JANVIER 2019

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

M. Jonathan CHRISTIN, Président

Mmes Nathalie HENRIOD, Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
MM. Rocco COCCHIOLA, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA,
Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe
M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents excusés :

MM. Livio LANZA et Yannick NOVELLE

Procès-verbal :

Mme Pascale POCHON, secrétaire

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORT DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS RAPPORTS DES COMMISSIONS
- IV. RESOLUTION PORTANT SUR LE PREAVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DU RAIL
- V. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 21.11.2018 :
 - Subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.00 en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal
- VI. MOTIONS
- VII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

Le président, Monsieur CHRISTIN, ouvre la séance à 20h.00. Il souhaite la bienvenue à tous les conseillers et leur souhaite une bonne année.
Il excuse l'absence de Messieurs LANZA et Y. NOVELLE.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires, des modifications ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, le président demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur ELTSCHINGER, absent lors de la dernière séance).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Le président demande si des commissions se sont réunies depuis la dernière séance, et si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Commission « Sociale et humanitaire »

Madame MAIO informe que la commission « Sociale » s'est réunie le 21 janvier 2019 pour décider de l'attribution des subventions pour l'aide humanitaire d'urgence pour l'année 2018.

Commission des « Aînés »

Madame HENRIOD dit que la commission des « Aînés » s'est réunie pour préparer le loto et le repas qui auront lieu le 3 avril 2019.

Aucun(e) autre président(e) de commission ne désirant prendre la parole, le président passe au point suivant de l'ordre du jour.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRESIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le président a une communication.

Il donne lecture du communiqué de presse rédigé par l'Union des Polices Municipales Genevoises (UPMG) et les Syndicats des polices municipales genevoises (SPMG) à l'attention des conseillers municipaux relatant l'agression d'agents de la commune de Plan-les-Ouates qui ont essuyé des tirs de pistolet lors d'un contrôle de routine. Ces syndicats demandent que les agents soient équipés de moyens nécessaires pour garantir leur intégrité physique.

Le président donne la parole au maire pour quatre communications.

Motion de Monsieur JOYE

Monsieur le Maire revient sur la motion de Monsieur JOYE et retrace l'historique de celle-ci. En date du 18 décembre 2017, Monsieur JOYE a interpellé le Conseil en déposant une motion pour le déplacement des bacs à fleurs du chemin de Treulaz, dont certains ne sont pas utilisés. Il suggérait de les placer dans le chemin des Cressonnex. Le Conseil a renvoyé cette motion en commission des routes. En date du 28 mars 2018, la commune a demandé le placement d'un radar préventif au chemin des Cressonnex par les APM. Lors du Conseil du 25 juin 2018, Monsieur JOYE souhaitait savoir où en était l'étude de sa motion. Le président lui répondait qu'elle serait traitée lors de la séance de la commission des routes du 27 août 2018. Lors de cette séance, la motion a été rejetée par 5 voix contre, 0 abstention et 1 voix pour. La décision est communiquée lors du Conseil municipal du 10 septembre 2018 par Madame MAIO. Lors du Conseil du 25 février 2019, les membres seront amenés à débattre pour savoir s'ils acceptent ou non cette motion. La commission des routes leur transmettra son rapport détaillé pour une prise de position. M. le Maire suggère à Monsieur NODA GONZALEZ, s'il le souhaite, de faire également un rapport de minorité pour défendre la motion. Le Conseil statuera ensuite pour prendre sa décision.

Changement de date

La séance du Conseil du 26 juin 2019 est avancée au 19 juin 2019 (Monsieur FUMEAUX s'excuse déjà car il sera en vacances au mois de juin).

Local de vote

La Mairie va adresser prochainement un courrier au Service des votations pour l'informer du transfert du lieu du local de vote, du hall de l'école à la salle du Conseil.

Sortie de fin de législature

Monsieur le Maire annonce que la sortie de fin de législature du Conseil municipal aura lieu lors de l'Ascension du 21 au 24 mai 2020. A cette occasion, les conjoints sont également les bienvenus. La somme prévue dans le budget permet de financer le voyage des Conseillers participants mais pas celui des conjoints. Les Conseillers non-participants ne toucheront pas la contre-valeur. Ce voyage est destiné aux Conseillers, à l'Exécutif et à la Secrétaire Communale. Il leur demande de réfléchir à des propositions de voyage.

Le président donne la parole à Monsieur APOTHELOZ pour trois communications.

Assemblée générale de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires

Il dit que l'assemblée générale de la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires s'est tenue le lundi 14 janvier 2019. Lors de celle-ci, 4 pompiers ont été distingués : MM. Christophe NICOD et Juan CASANOVA ont été promus appointés et MM. Marc DUVILLARD et Rocco COCCHIOLA ont reçu le grade de sergent. Il félicite M. COCCHIOLA ici présent.

M. Alain JENNY a été également honoré pour son prochain départ à la retraite après 25 ans de bons et loyaux services au sein de la compagnie.

Test national des sirènes d'alarmes

Comme chaque année, ce test aura lieu le premier mercredi du mois de février à savoir le 6 février prochain. L'information se trouve sur le site internet de la commune.

Course pédestre « A travers le coteau »

Cette course aura lieu le 30 mars 2019 à Bernex, le même jour que la sortie de ski de la commune. Ceux qui souhaitent néanmoins s'inscrire peuvent le faire auprès du secrétariat qui dispose de toutes les informations.

Le président donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Commission culture et manifestation

Elle souhaiterait convenir d'une date de commission avec les membres pour traiter des différents événements qui vont avoir lieu durant l'année 2019.

Elle remettra également en fin de séance les invitations pour les promotions citoyennes auxquelles participeront Mme HENRIOD et M. NODA GONZALEZ.

IV. RESOLUTION PORTANT SUR LE PREAVIS RELATIF AU PROJET DE MODIFICATION DU SCHEMA DIRECTEUR DU RESEAU DU RAIL

Le président demande si tout le monde a bien reçu et lu le document et s'il y a des questions.

Monsieur FUMEAUX demande si c'est bien juste que le nom de la commune n'apparaisse pas sur le document. Elle est donc peu concernée par le sujet.

Madame RAMBACH rajoute que ce sujet ne concerne effectivement que le réseau rail, tram et train et qu'à l'horizon de 2030-2040, il n'y a pas de projet de tram qui va desservir Aire-la-Ville. Dès décembre 2019, le Léman Express sera mis en route. Il sera suivi d'un nouveau tram qui ira jusqu'à Bernex-Vailly puis d'un autre qui traversera la frontière du côté d'Annemasse. Avec le Léman Express, le trafic sera beaucoup plus fluide.

Monsieur FUMEAUX a constaté avec regret qu'avec le Léman Express aucune ligne n'est prévue pour rejoindre directement la Plaine à Annemasse alors qu'aujourd'hui, par exemple, la ligne Coppet-Lancy-Pont-Rouge est directe. Est-ce pour des raisons techniques que cela ne se fait pas ? Il trouve dommage que le bassin Vernier-Satigny-Meyrin ne soit pas desservi par un train en liaison directe, sans changement à Cornavin, pour aller à Lancy, l'hôpital, etc....

Monsieur CHRISTIN rajoute que le souci avec la Plaine est que c'est une voie française. Il y a peu de compatibilité avec le reste de la Suisse.

Cela étonne Monsieur FUMEAUX qui relève que les lignes qui tournent sur la Plaine sont des rames Léman Express et non françaises et que les rames ont été testées sur celles du Rhône Express.

Monsieur ELTSCHINGER donne lecture du texte qui spécifie que «l'aménagement des espaces publics et trottoirs restera à la charge des communes mais toujours en accord avec le projet principal». Il demande si cela représente un changement.

Monsieur D. NOVELLE répond que tous les aménagements se trouvant sur la voie publique sont à la charge des communes. Les abris de bus en font partie. La volonté des Autorités communales était de mettre à disposition de la population des abris de bus couverts comme ceux de la rue du Vieux-Four.

Madame RAMBACH précise qu'il n'y aurait pas besoin de voter cette résolution mais le souhait de l'Etat était de finaliser et valider cette loi. L'idée est de rabattre toutes les lignes de bus sur celle du Léman Express. Pour la commune d'Aire-la-Ville, cela ne représente pas beaucoup plus de connexions pour se déplacer mais avec la garantie cependant que cela soit plus rapide et fluide. Le Léman Express sera fonctionnel en décembre 2019, la ligne Bernex-Vailly en décembre 2020, et le tram 15 qui ira jusqu'à la ZIPLO en décembre 2021 avec un prolongement prévu pour St-Julien en 2023.

Monsieur HAMA demande si ce sont les français qui financent le prolongement sur St-Julien.

Madame RAMBACH lui répond qu'effectivement ils financent partiellement ce projet.

Madame HENRIOD souhaiterait savoir si des bus complémentaires sont prévus prochainement si la fréquentation du RER se fait plus conséquente.

Madame RAMBACH lui répond que pour l'instant ce n'est pas prévu dans les études de projet.

Madame HENRIOD, qui est utilisatrice du bus et du train à raison de deux à trois fois par semaine, dit que la coordination est bien pensée car il n'y a pas beaucoup d'attente. Le matin, les bus sont bondés avec les jeunes écoliers et étudiants et cela nécessiterait des bus supplémentaires.

Monsieur CHRISTIN recentre le débat car la discussion s'égare.

Madame RAMBACH dit pour conclure que cette résolution concerne le réseau sur rail et qu'Aire-la-Ville n'est pas directement touchée. En revanche, cela devrait permettre d'améliorer le réseau pour se rendre dans les différents lieux du canton.

Monsieur FUMEAUX désire savoir quelle sera la conséquence si le vote est accepté ou non.

Monsieur CHRISTIN lui répond que cela n'en a pas.

Il passe au vote et demande qui accepte cette résolution. **9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur PHILIPP).**

V. DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 21.11.2018 :
Subvention d'investissement complémentaire de CHF 1'500'000.00 en faveur du Grand Théâtre prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal

Le président demande si tout le monde a reçu et lu cette décision et si celle-ci amène des questions ou des remarques.

Monsieur ELTSCHINGER souhaiterait savoir ce que va devenir le matériel d'exploitation des scènes dans le cadre de la double exploitation.

Madame RAMBACH lui répond que tout a été vendu avec l'Opéra des Nations aux chinois. Le financement de la double exploitation est assuré par la Ville de Genève. Dans le cas présent, les équipements supplémentaires nécessaires ont dû être rajoutés dans le budget. Le Fonds intercommunal participe à hauteur de CHF. 1'500'000.00.

Monsieur NODA GONZALEZ dit qu'au mois de septembre, le Conseil avait voté une subvention de CHF. 1'500'000.00. S'agit-il aujourd'hui de voter sur un complément de travaux ? Il ne trouve cela pas très explicite.

Madame RAMBACH explique que les travaux de rénovation supplémentaires réalisés suite aux inondations ont permis de découvrir des vieilles pierres sur les murs de sculpture. Ces dernières avaient été plâtrées lors d'une rénovation ultérieure.

Madame RAMBACH répond que le conseil du Fonds intercommunal a étudié le dossier et s'est prononcé favorablement et à l'unanimité sur l'entrée en matière de cette subvention exceptionnelle. Le comité de l'ACG a aussi préavisé favorablement de même que l'assemblée générale qui a accepté cette participation. Le dossier est assez cohérent.

Monsieur PHILIPP, qui travaille assez régulièrement pour le Grand Théâtre, pense pour sa part qu'il n'y a pas eu de double exploitation car le déménagement vient de se faire au mois de janvier. Aucun spectacle n'a encore été donné au Grand Théâtre car les travaux ne sont pas encore terminés contrairement à ce qui avait été prévu. Des spectacles ont dû être annulés et des répétitions ont été déplacées.

Madame RAMBACH donne lecture du texte suivant : « Cette saison 2018-2019 aura donc une double exploitation simultanée des deux scènes car les spectacles ont lieu à l'Opéra des Nations jusqu'en décembre 2018 et les répétitions des spectacles auront lieu sur la scène. »

Monsieur PHILIPP ne veut pas faire de polémique sur le sujet. Il ne pense pas que cela soit du matériel qui ait créé un surcoût supplémentaire.

Monsieur APOTHELOZ rajoute que la somme demandée et validée au Fonds intercommunal concerne uniquement les nouveaux équipements qui seront mis à profit dans le théâtre rénové de la Place Neuve et qui incluent la mise à niveau du câblage, le remplacement des équipements vétustes, l'achat de l'équipement informatique, du mobilier et la buvette, le tout représentant CHF. 1'500'000.00. Le surcoût et la double exploitation sont payés par la subvention exceptionnelle versée par la Ville de Genève.

Monsieur FUMEAUX demande quelle est l'influence du vote du Conseil ce soir.

Monsieur D. NOVELLE dit que les décisions qui sont approuvées par l'ACG doivent, selon la nouvelle loi, être validées par les Conseils municipaux des communes. Dans le cas où cette décision serait refusée, il faudrait 2/3 des communes (30 sur les 45) qui se prononcent contre ce projet pour l'invalidier.

Monsieur PHILIPP rajoute que lors de rénovations de cette ampleur, il y a des choses que l'on peut prévoir et d'autres pas. Concernant les dégâts d'eau, cela fait très longtemps que c'est un état de fait connu avec les pompes et générateurs des sous-sols qui créent des infiltrations. C'est pourquoi la Ville de Genève prend en charge une partie des coûts inhérents à ces dégâts.

Le président propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions. **5 voix pour, 4 voix contre (Madame HENRIOD, Messieurs COCCHIOLA, JOYE et NODA GONZALEZ) et 1 abstention (Monsieur PHILIPP).**

VI. MOTIONS

Le président demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, il passe au dernier point de l'ordre du jour.

VII. QUESTIONS ET DIVERS

Remarque de Madame MOULLET BOUCHARDY

Elle aimerait savoir pourquoi les panneaux de la « Colline aux Oiseaux » ont été changés. Monsieur D. NOVELLE lui répond qu'ils n'étaient pas conformes aux dimensions imposées par la DGT. La DGT a ordonné à l'entreprise Signal de les refaire et remplacer.

Remarque de Madame HENRIOD

Elle revient sur l'atelier-jeunes qui aura lieu le 2 octobre 2019 au CO du Vuillonnex. Elle est en charge de trouver des personnes qui seraient disponibles pour venir parler de leur cursus scolaire et professionnel. Cet atelier a pour but d'aider et de guider les jeunes qui ne sauraient pas où s'orienter à la sortie du cycle. Les personnes intéressées sont priées de prendre contact avec elle.

Remarque de Monsieur NODA GONZALEZ

Il souhaiterait savoir ce qu'il en est de la course Run Evasion Rhône (RER) qui doit avoir lieu prochainement. Monsieur APOTHELOZ dit que les organisateurs ont été reçus à la mairie pour présenter le projet. Cette course se déroulera en deux parties, le 24 mars et le 14 octobre 2019. La commune sera sollicitée pour la mise à disposition de moyens techniques tels que barrières, tentes blanches et vestiaires. Un Aérien tiendra un stand pour promouvoir ses produits.

Monsieur NODA GONZALEZ demande s'il y aura des animations. Monsieur APOTHELOZ lui répond que non. Monsieur D. NOVELLE rajoute que si quelqu'un est intéressé pour monter un stand, il est le bienvenu. Monsieur APOTHELOZ rajoute que la commune prendra en charge les frais d'inscriptions des enfants scolarisés à l'école d'Aire-la-Ville qui participeront aux courses. Le parking public du cimetière sera également mis à disposition ce jour-là. Il n'y aura cependant pas d'invasion de véhicules, le covoiturage étant une pratique courante dans ce genre de manifestation. Madame MOULLET-BOUCHARDY demande s'il serait possible de tenir un stand de boissons. Monsieur APOTHELOZ répond que c'est déjà prévu par le tenancier de la buvette.

Remarque de Monsieur FUMEUX

Il revient sur une discussion par rapport aux motions abordée lors d'un précédent Conseil. Il demande s'il est bien correct de dire que lorsque la motion est acceptée par le Conseil municipal, le Maire doit la traiter dans les 4 mois. Sachant que cela ne veut pas dire qu'elle est acceptée. Il précise que l'on doit recevoir un courrier par écrit pour expliquer le retard dans le délai de la réponse.

Remarque de Madame HENRIOD

Elle souhaiterait savoir s'il ne serait pas possible, lors des sorties en car, d'envoyer un sms aux personnes inscrites pour leur rappeler de venir chercher le macaron pour le parking. Monsieur APOTHELOZ lui répond que cette information figure déjà sur le bulletin d'inscription et qu'il ne sera pas fait de rappel.

Plus aucune remarque ou question n'étant formulée, le président lève la séance.

La séance est levée à 20 h. 50.